

# Niveau de scolarité postsecondaire et résultats sur le marché du travail chez les Autochtones, 2021

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le vendredi 27 octobre 2023

Les Autochtones ont réalisé des gains importants en matière d'enseignement supérieur de 2016 à 2021, la proportion des Autochtones titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade universitaire supérieur au baccalauréat ayant augmenté de 1,9 point de pourcentage au cours de la période. Des augmentations ont été observées dans tous les groupes autochtones, à savoir les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuit. Ces augmentations correspondaient à de meilleurs résultats sur le marché du travail comparativement aux Autochtones dont le niveau de scolarité était moins élevé.

Malgré ces gains en matière de scolarité et les avantages connexes sur le marché du travail, il reste des écarts importants par rapport à la population non autochtone. Ces écarts dans le niveau de scolarité et les résultats sur le marché du travail sont plus marqués chez les Autochtones vivant dans des régions très éloignées, c'est-à-dire vivant loin des centres de population. Même si les Autochtones qui vivent dans des régions plus éloignées peuvent se buter à des obstacles supplémentaires pour atteindre des niveaux de scolarité plus élevés, ils bénéficient souvent d'un lien plus étroit avec leurs communautés, leurs cultures, leurs traditions, leurs langues, leurs terres et leurs ressources.

Une nouvelle étude publiée aujourd'hui permet d'examiner, à l'aide des données du Recensement de 2021, le niveau de scolarité postsecondaire atteint et les résultats sur le marché du travail parmi les adultes des Premières Nations, Métis et Inuit de 25 à 64 ans, selon le genre, et parmi ceux qui résident dans des régions éloignées, dans des réserves et dans des collectivités de l'Inuit Nunangat. L'examen du niveau de scolarité atteint et des résultats sur le marché du travail en fonction de la région peut contribuer à l'élaboration d'infrastructures, et éclairer les politiques et les programmes visant à améliorer à la fois l'accès à l'enseignement supérieur et les possibilités d'emploi.

## En 2021, près de la moitié des adultes autochtones détenaient un titre d'études postsecondaires

Selon les données du Recensement de 2021, un peu moins de la moitié (49,2 %) des Autochtones de 25 à 64 ans avaient obtenu un diplôme d'études postsecondaires, et le diplôme le plus fréquemment obtenu était un certificat ou un diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire. Les taux d'achèvement des études postsecondaires étaient de 45,3 % chez les membres des Premières Nations, de 56,3 % chez les Métis et de 33,6 % chez les Inuit. Ces taux étaient inférieurs à celui de 68,0 % enregistré parmi la population non autochtone.

En 2021, les femmes autochtones (53,5 %) étaient plus susceptibles que les hommes autochtones (44,4 %) d'avoir obtenu un titre d'études postsecondaires.

## La proportion d'Autochtones détenant un titre d'études postsecondaires est plus élevée dans les régions plus accessibles

Les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuit sont plus susceptibles de vivre dans certaines régions géographiques, ce qui peut avoir une incidence sur leur participation à la formation scolaire. En particulier, le niveau de scolarité est lié au degré d'éloignement, ce dernier décrivant la mesure dans laquelle une municipalité est éloignée des centres de population voisins (voir l'encadré « Classification de l'indice d'éloignement »).



La proportion d'Autochtones titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires était plus élevée dans les régions plus accessibles, les taux d'études postsecondaires diminuant généralement à mesure que les niveaux d'éloignement augmentent. En 2021, 54,7 % des Autochtones vivant dans des régions facilement accessibles avaient terminé leurs études postsecondaires, comparativement à 42,9 % de ceux vivant dans les régions éloignées et à 27,0 % de ceux vivant dans les régions très éloignées.

Bien que cette tendance ait également été observée parmi la population non autochtone, les adultes non autochtones étaient systématiquement plus susceptibles d'avoir un diplôme d'études postsecondaires pour chaque degré d'éloignement. Notamment, en 2021, plus de la moitié (54,0 %) des adultes non autochtones vivant dans les régions très éloignées avaient un diplôme d'études postsecondaires, ce qui signifie qu'ils étaient deux fois plus susceptibles que leurs homologues autochtones vivant dans les régions très éloignées (27,0 %) d'avoir un diplôme d'études postsecondaires.

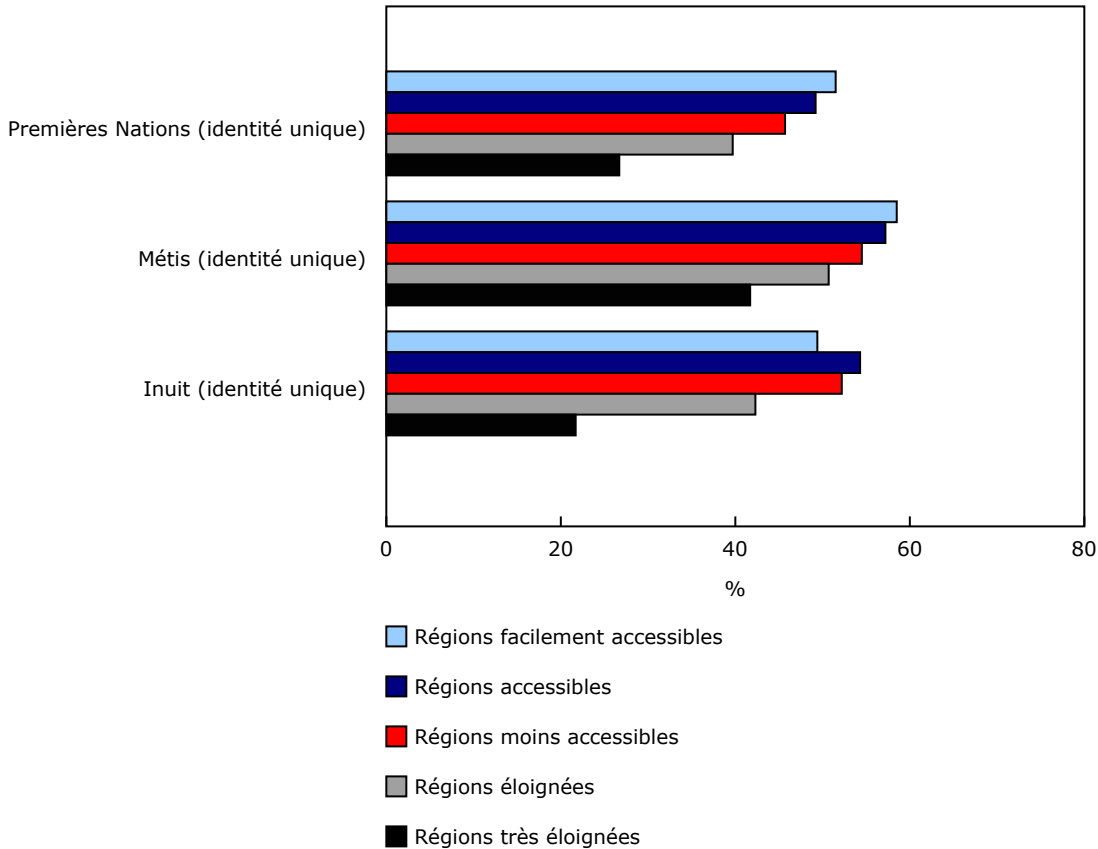
Parmi les peuples autochtones, la différence selon l'éloignement était particulièrement prononcée chez les Inuit. En 2021, Les Inuit vivant dans des régions facilement accessibles (49,4 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles d'avoir un diplôme d'études postsecondaires que leurs homologues vivant dans des régions très éloignées (21,7 %) (voir le graphique 1).

La variation à l'échelle régionale en matière de scolarisation postsecondaire chez les Inuit est en grande partie attribuable à l'importante proportion d'Inuit vivant dans l'Inuit Nunangat, où toutes les régions sont classées comme étant éloignées ou très éloignées. En 2021, plus des deux tiers (69,0 %) des Inuit vivaient dans l'Inuit Nunangat. Ayant des possibilités limitées de participer à des niveaux de scolarité supérieurs dans leurs propres collectivités, la proportion des Inuit vivant dans l'Inuit Nunangat et ayant un diplôme d'études postsecondaires (23,7 %) était beaucoup plus faible que celle des Inuit ayant un diplôme d'études postsecondaires et vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (52,8 %).

Parmi les membres des Premières Nations, des différences marquées ont aussi été constatées en ce qui concerne le niveau de scolarité atteint selon le degré d'éloignement. Chez les membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités, 47,6 % de ceux vivant à l'extérieur d'une réserve détenaient un titre d'études postsecondaires en 2021, comparativement à 34,0 % de ceux vivant dans une réserve. Le taux global de scolarisation postsecondaire plus faible chez les membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités, et vivant dans une réserve, reflète en partie la répartition géographique de ceux vivant dans une réserve, puisqu'environ 3 membres des Premières Nations sur 5 (60,4 %) vivant dans une réserve se trouvaient dans une région éloignée ou très éloignée, où l'accès aux possibilités d'études postsecondaires est limité ou inexistant.

**Graphique 1**

**Pourcentage d'adultes de 25 à 64 ans détenant un titre d'études postsecondaires, selon l'identité autochtone et le degré d'éloignement, 2021**



Source(s) : Recensement de la population (3901), 2021.

**Classification de l'indice d'éloignement**

La mise à jour de 2021 de la [classification de l'indice d'éloignement](#) est maintenant accessible pour toutes les collectivités (c.-à-d. les subdivisions de recensement) du Canada. Cette classification s'appuie sur l'[Indice d'éloignement de 2021](#) et classe les subdivisions de recensement canadiennes en cinq catégories d'éloignement relatif, à savoir les régions facilement accessibles, les régions accessibles, les régions moins accessibles, les régions éloignées et les régions très éloignées, et ce au moyen de cinq méthodes de classification (c.-à-d. manuelle, par intervalles égaux, par quintiles, en fonction des seuils naturels de Jenks et par grappes K-moyennes). Les données et la documentation sont offertes sur demande auprès du Centre pour l'intégration des données sur la santé de la Direction générale de la statistique de la santé à Statistique Canada ([hd-ds@statcan.gc.ca](mailto:hd-ds@statcan.gc.ca)).

---

## Les tendances quant au plus haut niveau de scolarité atteint différent selon le titre d'études

Si l'on examine l'évolution du niveau de scolarité de 2016 à 2021, on constate des variations considérables selon le type de diplôme d'études postsecondaires. Par exemple, bien que la proportion d'Autochtones titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade universitaire supérieur au baccalauréat (+1,9 point de pourcentage) ait augmenté au cours de cette période, quoique dans une moindre mesure que dans la population non autochtone (+4,5 points de pourcentage), cette hausse n'a pas été observée pour les autres titres d'études.

De 2016 à 2021, la proportion d'Autochtones titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat a diminué (-2,2 points de pourcentage), y compris la proportion d'Autochtones titulaires d'un certificat ou un diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire (-0,4 point de pourcentage). Des baisses semblables ont également été observées au sein de la population non autochtone (-2,0 points de pourcentage chez les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat et -1,0 point de pourcentage chez celles titulaires d'un certificat ou un diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire).

## L'écart entre les taux d'emploi de la population autochtone et de la population non autochtone diminue chez les personnes ayant un niveau de scolarité plus élevé

Au cours de la semaine de référence du Recensement de 2021, soit du 2 au 8 mai 2021, 61,2 % des adultes autochtones de 25 à 64 ans occupaient un emploi, les proportions variant entre les groupes autochtones : 56,6 % chez les membres des Premières Nations, 68,8 % chez les Métis et 55,2 % chez les Inuit. Bien que ces taux d'emploi soient tous inférieurs au taux enregistré au sein de la population non autochtone (74,1 %), l'écart diminuait à mesure que les niveaux de scolarité augmentaient.

L'écart le plus important a été observé chez les adultes n'ayant pas de certificat, de diplôme ou de grade d'études postsecondaires, parmi lesquels 38,1 % des adultes autochtones de 25 à 64 ans occupaient un emploi, comparativement à 52,6 % des adultes non autochtones du même groupe d'âge. Cet écart au chapitre de l'emploi disparaissait chez les personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade universitaire supérieur au baccalauréat, parmi lesquelles 82,6 % des adultes autochtones occupaient un emploi, ce qui est presque identique au taux de 82,5 % enregistré chez les adultes non autochtones.

De plus, chez les Autochtones titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade universitaire supérieur au baccalauréat, la différence entre les taux d'emploi selon le degré d'éloignement était moins prononcée, même si les taux d'emploi étaient plus faibles chez les Autochtones vivant dans les régions plus éloignées.

Les membres des Premières Nations (54,8 %), les Métis (56,7 %) et les Inuit (56,5 %) titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade universitaire supérieur au baccalauréat étaient plus susceptibles d'occuper des emplois professionnels (c.-à-d. des professions exigeant généralement un baccalauréat ou un grade universitaire supérieur au baccalauréat) que les personnes non autochtones (49,1 %).

Par ailleurs, les adultes autochtones de 25 à 64 ans étaient moins susceptibles de se trouver dans une situation de surqualification que les adultes non autochtones du même groupe d'âge, c'est-à-dire d'avoir un niveau de scolarité supérieur à ce qui est en général requis pour le poste qu'ils occupent. En 2021, 9,4 % des adultes autochtones de 25 à 64 ans titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade universitaire supérieur au baccalauréat étaient surqualifiés, comparativement à 14,1 % des non-Autochtones du même groupe d'âge.

Les taux de surqualification des membres des Premières Nations (9,5 %), des Métis (9,4 %) et des Inuit (7,9 %) de 25 à 64 ans étaient tous en deçà des taux observés au sein de la population non autochtone du même groupe d'âge. Néanmoins, le taux plus élevé de surqualification chez les non-Autochtones est attribuable à l'inclusion des populations racisées et immigrantes ayant des titres étrangers, des populations qui affichent des taux de surqualification supérieurs à ceux enregistrés au sein de la population non racisée ou née au Canada. Par exemple, lorsque le taux de surqualification chez les Autochtones est comparé avec celui de la population non autochtone née au Canada, les taux de surqualification sont identiques et se chiffrent à 9,4 %.

## Note aux lecteurs

Les résultats sont fondés sur le questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2021, les comparaisons au fil du temps étant fondées sur les données du Recensement de 2016. Environ 1 ménage canadien sur 4 a rempli le questionnaire détaillé du Recensement de 2021, ce qui a permis de présenter des renseignements sur un large éventail de caractéristiques démographiques, sociales et économiques.

### Méthodes

Les comparaisons entre le Recensement de 2021 et le Recensement de 2016 ont été effectuées en tenant compte des différences dans les réserves et les établissements partiellement dénombrés d'un cycle à l'autre. Par exemple, si une subdivision de recensement (SDR) qui est classée comme une réserve ou un établissement a été partiellement dénombrée dans le cadre du Recensement de 2021 ou du Recensement de 2016, elle devrait être exclue des totalisations pour les deux années lorsqu'elles sont comparées. Par conséquent, les estimations rajustées utilisées aux fins de comparaison historique peuvent différer des estimations fondées sur les données non rajustées. Dans le cadre du Recensement de 2021, 63 réserves ont été partiellement dénombrées sur un total de 1 026 SDR au Canada qui étaient classées comme des réserves. Cela représentait une hausse par rapport aux 14 réserves partiellement dénombrées en 2016.

Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements recueillis lors du Recensement de 2021 et du Recensement de 2016, une méthode consistant à arrondir de façon aléatoire les valeurs présentées dans les cellules individuelles est appliquée aux données. Par conséquent, lorsque ces données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, car le total et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées en fonction des données arrondies, peuvent ne pas totaliser 100 %. En raison de l'arrondissement aléatoire, les chiffres et les pourcentages peuvent varier légèrement d'un produit de recensement à un autre, comme les documents analytiques, les faits saillants en tableaux et les tableaux de données.

### Définitions

**Autochtones** : Désigne les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada, à savoir les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis ou les Inuit, les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada), et les personnes qui sont membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne.

Les données pour les groupes autochtones (Premières Nations, Métis ou Inuit) renvoient aux personnes qui ont déclaré une seule identité.

**Éloignement** : L'Indice d'éloignement de Statistique Canada a servi à quantifier l'éloignement d'une SDR ou la distance la séparant des centres de population voisins. Pour chaque SDR, la valeur de l'Indice d'éloignement a été déterminée en fonction de la proximité relative de la SDR à tout centre de population voisin dans un rayon permettant une accessibilité quotidienne (mesurée en coût du trajet), ainsi qu'en fonction de la taille de ces centres de population (mesurée selon la taille de la population). L'Indice d'éloignement est une variable continue qui fournit une valeur pour chaque SDR, allant de 0 à 1, où 1 représente le degré d'éloignement le plus élevé. La mise à jour de 2021 de la classification de l'indice d'éloignement a été utilisée pour catégoriser les valeurs de l'Indice d'éloignement. Les valeurs de l'Indice d'éloignement ont été classées à l'aide de seuils de classification manuels répartissant les valeurs de l'Indice en cinq catégories d'éloignement : régions facilement accessibles, régions accessibles, régions moins accessibles, régions éloignées et régions très éloignées.

## Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3901.

L'article intitulé « [Niveau de scolarité postsecondaire et résultats sur le marché du travail chez les peuples autochtones au Canada, résultats du Recensement de 2021](#) » est maintenant accessible dans la publication *Regards sur la société canadienne* ([75-006-X](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).